

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mai 2025

---

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE - (N° 1375)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 42

présenté par

Mme Dezarnaud, M. Liger, Mme Corneloup, M. Ray et Mme Dalloz

-----

**ARTICLE PREMIER**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 8, insérer les deux alinéas suivants :

« 1° *bis*. – Il est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« La mise en œuvre de ces sensibilisations est priorisée dans les établissements situés en zones rurales et territoires d'Outre-mer ou éloignées des services de secours, dans le cadre des moyens existants des rectorats. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les zones rurales et territoires d'Outre-mer, souvent éloignées des secours (13 minutes d'attente moyenne), bénéficieraient particulièrement d'une population formée aux gestes de premiers secours. Cet amendement propose de prioriser ces territoires dans le déploiement des sensibilisations scolaires, en s'appuyant sur les moyens existants des rectorats, sans ajouter de charges administratives.